

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service des finances

Commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

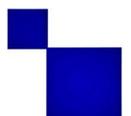
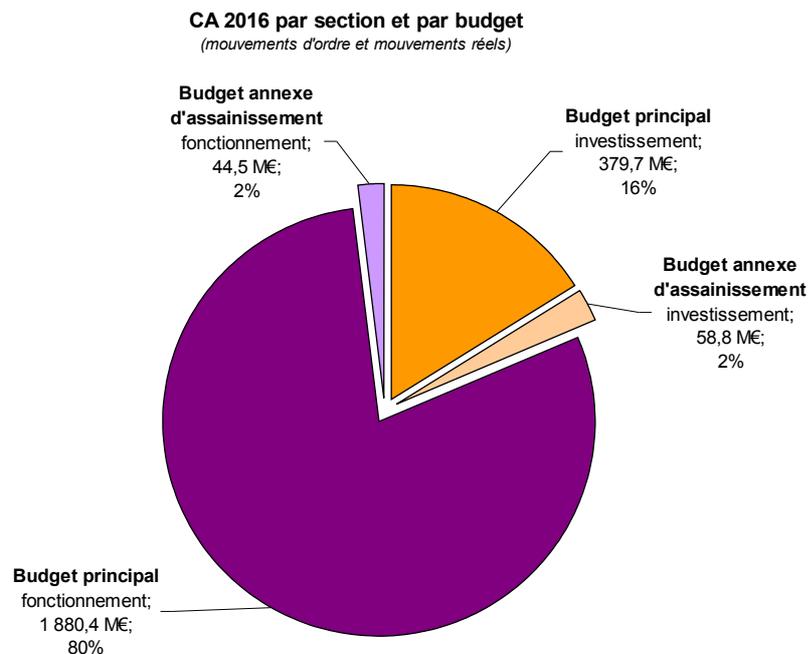
Séance du 29 juin 2017

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2016.

Mesdames, messieurs,

Le compte administratif soumis à l'Assemblée départementale présente les résultats de l'exécution du budget pour l'exercice 2016.

Le montant des dépenses réalisées en 2016, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement), a atteint 2 363,4 millions d'euros dont 438,5 millions d'euros de dépenses d'investissement et 1 924,9 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.

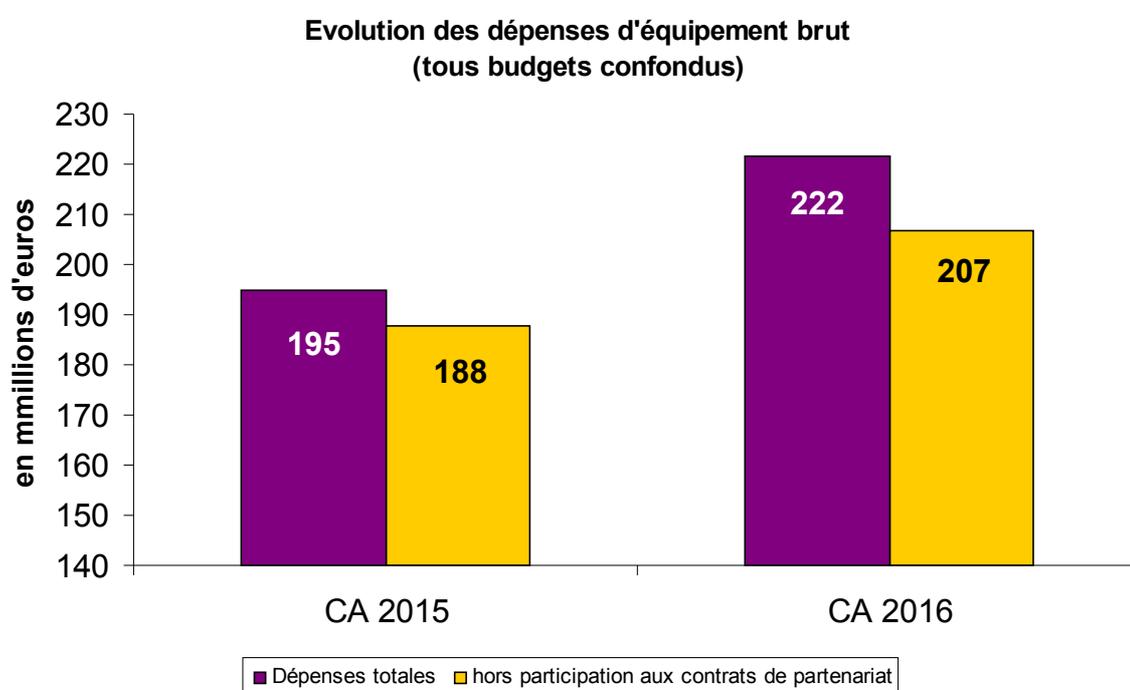


Conformément aux orientations décidées par l'Exécutif, les grandes priorités portées par le budget pour 2016 étaient les suivantes :

- donner la priorité à la progression des investissements d'avenir ;
- assurer nos politiques de protection sociale tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement ;
- renforcer notre épargne pour autofinancer une part croissante de nos investissements ;
- entamer une trajectoire de désendettement ;

Le Département a donné la priorité à la progression des investissements d'avenir

Les dépenses d'équipement brut du Département ont ainsi progressé de 10 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent (hors contrats de partenariat). Cette augmentation contraste avec l'investissement local au niveau national, en nette baisse depuis plusieurs années.



Les principaux postes en investissement progressent de la façon suivante :

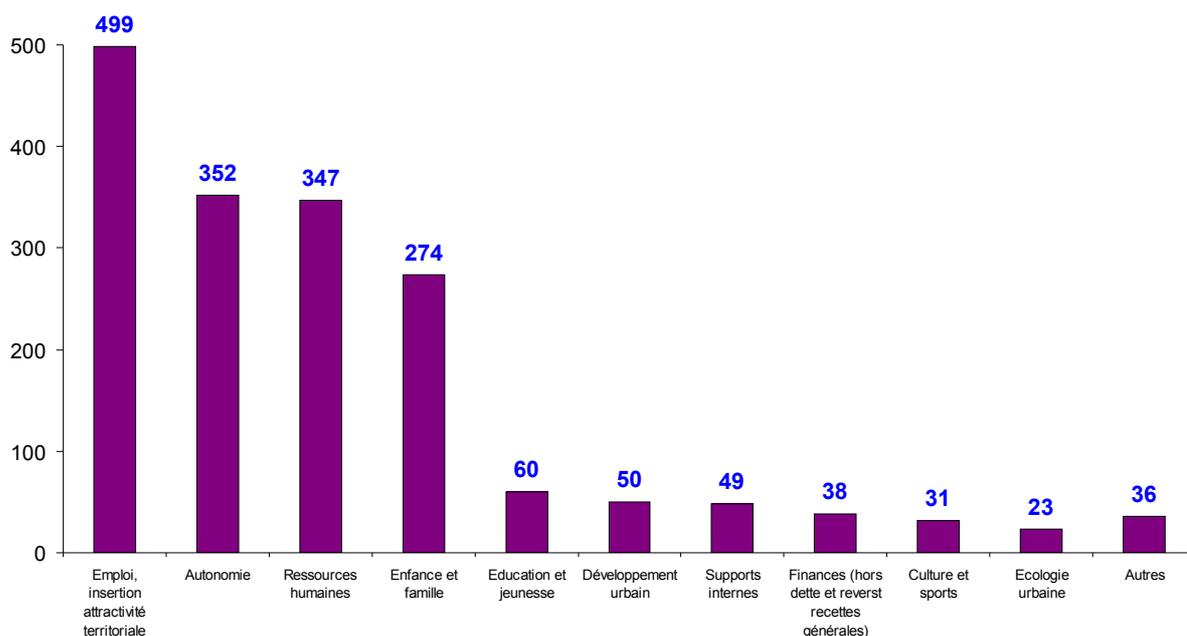
- le budget de l'Éducation qui est le plus important en volume, s'élève à 81,3 millions d'euros en progression de 6,5 % par rapport à 2015 (76,4 millions d'euros) essentiellement en raison de la montée en charge des dépenses relatives au Plan ambition collèges ;
- les dépenses relatives au réseau routier et à la mobilité ont représenté un montant de 63,3 millions d'euros et augmentent de près de 25 % par rapport à 2015 (50,8 millions d'euros) . Elles concernent essentiellement :
 - la participation du Département au prolongement des lignes de métro n° 11,12 et 14 pour 10,5 millions d'euros, en croissance de 160 % par rapport à 2015 (4,0 millions d'euros),
 - le lancement du Plan de mobilités durables pour 4,1 millions d'euros,

- les dépenses relatives au plan de déplacement urbain et aux infrastructures de transport en commun, qui progressent de plus de 34 %, passant de 20 millions d'euros en 2015 à 26,9 millions d'euros en 2016 ;
- les crédits afférents à l'écologie urbaine d'un volume de 40,5 millions d'euros augmentent de près de 10 % par rapport à 2015 (36,8 millions d'euros). La hausse porte notamment sur les travaux relatifs aux bassins prioritaires en matière d'assainissement qui font plus que tripler, passant de 1,8 million d'euros en 2015 à 5,9 millions d'euros en 2016 et les travaux de réhabilitation des collecteurs anciens dans le cadre des opérations de transport qui progressent de 22 % passant de 7,9 millions en 2015 à 9,6 millions d'euros en 2016 ;
- le Plan petite enfance et parentalité représente 8,2 millions d'euros, en progression de plus de 10 % par rapport à 2015 intégrant à la fois les travaux et les subventions d'équipement .

Le Département a préservé les priorités politiques tout en maîtrisant les dépenses à caractère général

Conformément à ses engagements, le Département a pleinement assumé son rôle de bouclier social pour les personnes les plus en difficulté.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2016 par politique sectorielle (en M€)



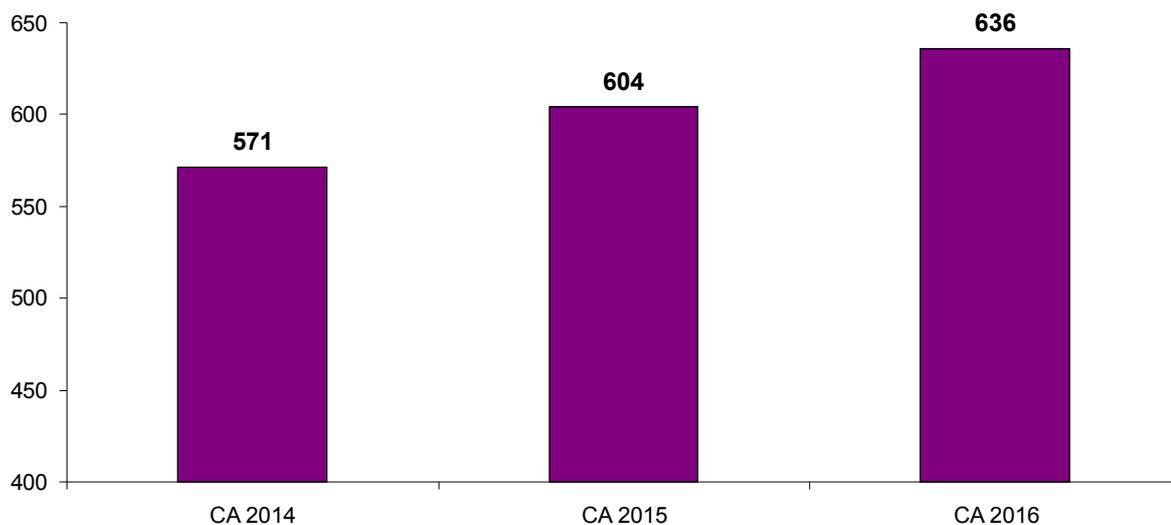
L'année 2016 a été marquée par une nouvelle montée en charge des trois allocations individuelles de solidarité (AIS), dont la charge totale s'est élevée à 635,9 millions d'euros. La part des AIS dans le budget de fonctionnement est en constante progression (35 % en 2016 contre 33 % en 2015 et 32 % en 2014).

En 2016, ces dépenses ont ainsi progressé de 5,3 %, dont :

- 4,9 % pour le RSA,
- 7,8 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), intégrant l'impact de la loi ASV,

- 2,5 % pour la prestation de compensation du handicap (PCH).

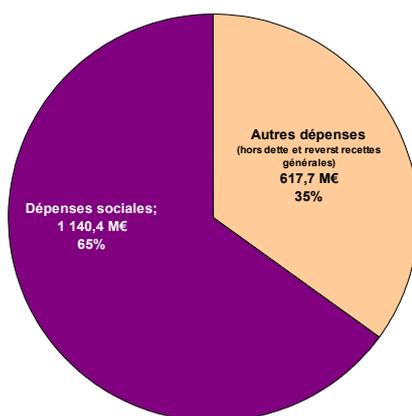
Evolution des AIS (en M€)



En raison de l'échec des négociations entre l'État et l'Assemblée des Départements de France, relatives à la recentralisation du financement du RSA, il est nécessaire de poursuivre les revendications pour obtenir du nouveau gouvernement un financement national des allocations individuelles de solidarité.

Au total, les dépenses sociales se sont élevées à 1 140,4 millions d'euros en 2016, ce qui représente 65 % des dépenses de fonctionnement (hors dette) de la collectivité.

CA 2016
Part des dépenses sociales (tous budgets confondus)



La Seine-Saint-Denis étant confrontée à d'importantes difficultés économiques et sociales, le Département poursuit une politique volontariste et ambitieuse en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans un cadre législatif rénové. Les actions destinées à l'accès à l'emploi ont notamment été les suivantes :

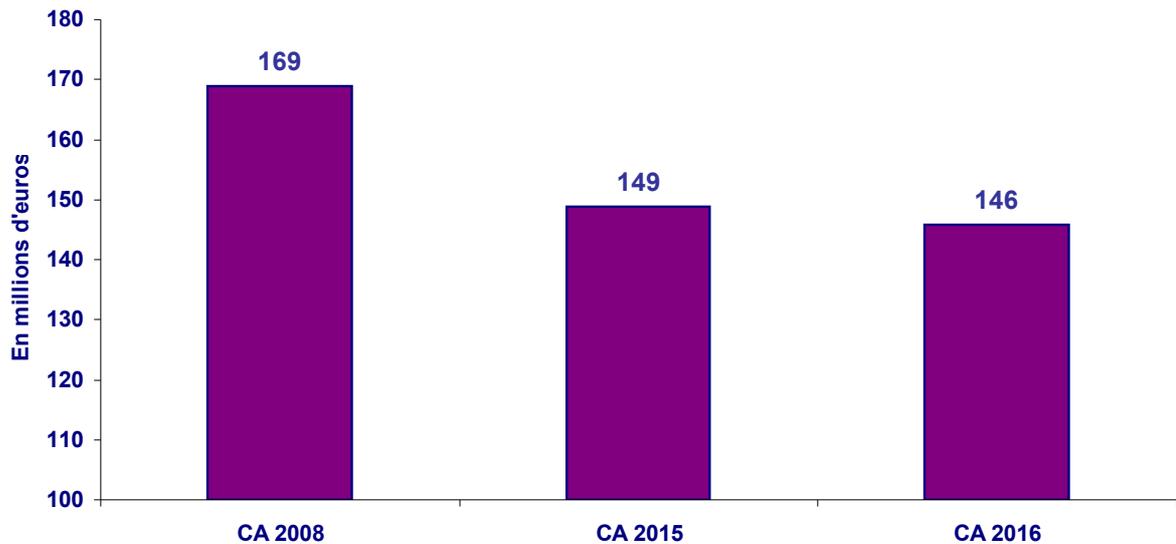
- la participation à l'élaboration des projets présentés par la GIP Emploi Roissy-Charles-de-Gaulle, la poursuite et le développement des plans d'action des chartes «Seine-Saint-Denis Égalité» et la mise en œuvre de la manifestation «les défis de l'emploi» ;
- la mobilisation sur l'accès aux métiers du numérique se traduisant notamment par un partenariat avec la Grande école du numérique ;
- le développement des actions permettant l'accès à l'emploi dans le cadre des « engagements pour l'égalité et contre les discriminations », notamment les actions de coopération avec des entreprises ;
- le développement des actions pour favoriser la qualification des habitants et faire évoluer l'offre de formation professionnelle ;

Des actions pour l'emploi des publics prioritaires (jeunes diplômés et allocataires du RSA) ont été poursuivies ainsi que des actions innovantes dans le cadre du soutien à l'École de la deuxième chance ou aux actions de l'association C2DI.

En sa qualité d'employeur, le Département a aussi mis en œuvre une politique de diversification de l'accès à l'emploi, notamment par l'accueil d'apprentis (33 apprentis ont été accueillis dans les services départementaux en 2015), le recours aux emplois aidés (47 agents en emplois d'avenir et 123 agents en contrat d'accompagnement dans l'emploi en 2016), et l'accueil de stagiaires gratifiés au sein de l'administration départementale (78 stagiaires gratifiés de niveau master 1 et 2 en 2016).

En 2016, le Département a poursuivi ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, au bénéfice des investissements d'avenir. Les dépenses afférentes aux moyens généraux de la collectivité ont diminué de 2,1% par rapport à 2015. Des efforts qui s'inscrivent dans une trajectoire durable: entre 2008 et 2016, les charges à caractère général ont baissé de 13,7% malgré l'inflation.

Evolution des charges à caractère général



Par ailleurs, le montant des rémunérations et charges (tous budgets confondus, y compris celles relatives aux assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance) s'élève à 378,0 millions d'euros, en diminution de 0,7% par rapport à 2015 (380,6 millions d'euros).

Le Département s'inscrit dans une trajectoire de désendettement tout en renforçant sa capacité d'autofinancement

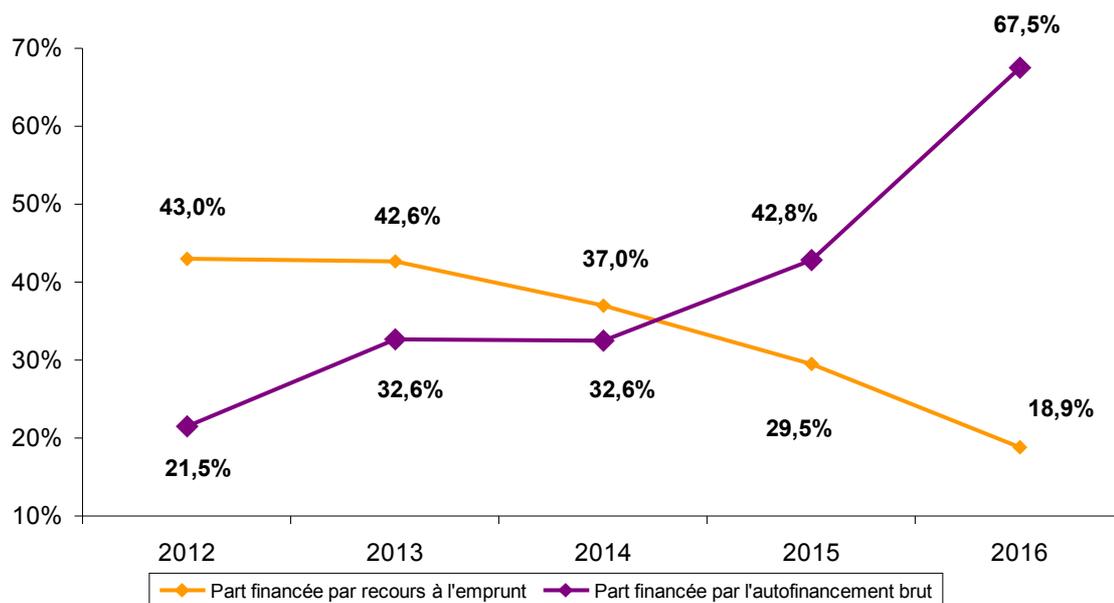
En application des engagements pris par l'Exécutif, le montant de l'emprunt souscrit en 2016 s'est élevé, tous budgets confondus, à 51 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 36 % par rapport au montant de l'emprunt souscrit en 2015 (80 millions d'euros). En 2015, ce montant avait déjà diminué de 40 % par rapport à 2014.

En 2016, la part des investissements financés par l'emprunt s'établit à 19 %, en nette diminution par rapport aux années précédentes (près de 30 % en 2015 et près de 40 % en 2014).

Dans le même temps, le Département a amélioré son épargne brute et autofinance plus de 67 % de ses investissements (contre près de 43 % en 2015).

Financement des dépenses d'investissement

(tous budgets confondus, hors résultats reportés)



Les fondamentaux financiers ont encore été sensiblement améliorés et parallèlement, les engagements budgétaires pris à l'égard des habitants de la Seine-Saint-Denis ont été tenus.

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du compte administratif 2016.

1. ANALYSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| (en millions d'euros) | Dépenses 2016 | | | Recettes 2016 | | |
|--------------------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|----------------|
| | Prévu | Réalisé | Taux | Prévu | Réalisé | Taux |
| Budget principal | 1 863,311 | 1 817,682 | 97,55% | 2 006,983 | 2 022,291 | 100,76% |
| Budget annexe d'assainissement | 28,195 | 25,917 | 91,92% | 51,862 | 51,160 | 98,64% |
| TOTAL | 1 891,506 | 1 843,599 | 97,47% | 2 058,845 | 2 073,451 | 100,71% |

La structure par nature des dépenses et des recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :

| DEPENSES (en millions d'euros) | CA 2015 | CA 2016 | Evolution 2016 / 2015 |
|------------------------------------|---------|---------|-----------------------|
| Fournitures et services extérieurs | 163,673 | 160,141 | -2,2% |
| Impôts et taxes | 3,136 | 2,948 | -6,0% |
| Charges de personnel | 380,604 | 377,972 | -0,7% |

| | | | |
|---|------------------|------------------|--------------|
| Autres charges d'activités | 1 197,366 | 1 202,433 | 0,4% |
| Charges financières | 44,872 | 48,684 | 8,5% |
| Charges exceptionnelles | 7,572 | 4,710 | -37,8% |
| Provisions | 55,076 | 22,212 | -59,7% |
| Divers (dont prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO) | 20,931 | 24,498 | 17,0% |
| Mouvements liés aux cessions | 1,418 | 9,560 | 574,2% |
| Autres mouvements d'ordre | 83,953 | 71,749 | -14,5% |
| Total | 1 958,601 | 1 924,908 | -1,7% |
| Total hors mouvements d'ordre | 1 873,230 | 1 843,599 | -1,6% |

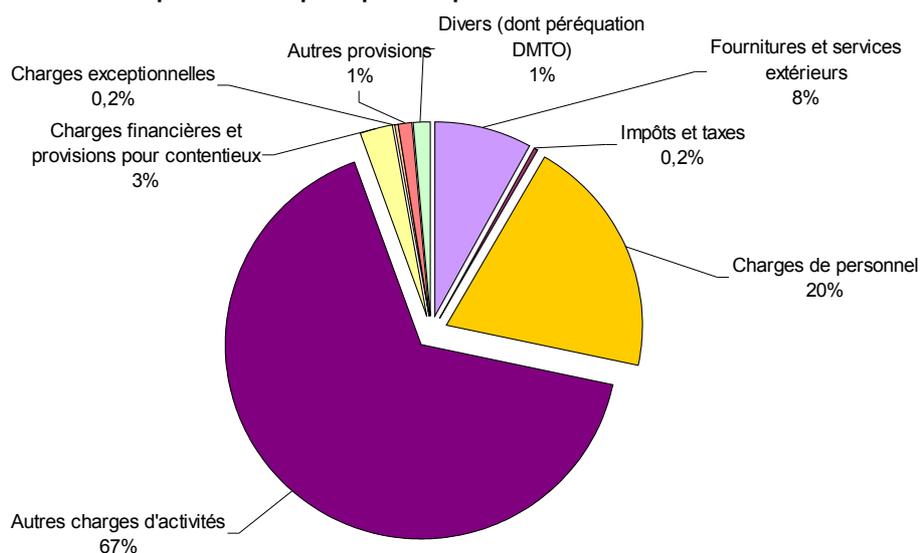
| RECETTES (en millions d'euros) | CA 2015 | CA 2016 | Evolution 2016 / 2015 |
|--|------------------|------------------|----------------------------------|
| Fiscalité directe avec pouvoir de taux | 359,427 | 396,433 | 10,3% |
| Fiscalité directe sans pouvoir de taux | 247,808 | 258,605 | 4,4% |
| <i>dont CVAE</i> | 215,554 | 224,401 | 4,1% |
| Dotations et compensations versées par l'État | 835,491 | 828,451 | -0,8% |
| <i>dont DGF</i> | 256,562 | 233,493 | -9,0% |
| <i>dont quote part de la TSCA</i> | 177,059 | 185,900 | 5,0% |
| Sous total | 1 442,726 | 1 483,489 | 2,8% |
| Fiscalité indirecte | 257,939 | 277,599 | 7,6% |
| <i>dont droits de mutation</i> | 185,222 | 202,905 | 9,5% |
| <i>dont nouvelle péréquation liée aux droits de mutation</i> | 40,131 | 33,795 | -15,8% |
| Recouvrements, subventions et participations | 136,146 | 126,013 | -7,4% |
| Produits des services du domaine et ventes diverses | 61,513 | 60,653 | -1,4% |
| Produits financiers | 24,200 | 1,333 | -94,5% |
| Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations | 14,352 | 27,325 | 90,4% |
| Résultat de fonctionnement reporté | 55,924 | 46,767 | -16,4% |
| Reprises sur provisions | 50,519 | 48,870 | -3,3% |
| Divers | 1,141 | 1,407 | 23,3% |
| Mouvements d'ordre | 24,054 | 16,211 | -32,6% |
| Total | 2 068,512 | 2 089,661 | 1,0% |
| Total hors mouvements d'ordre | 2 044,458 | 2 073,451 | 1,4% |

• **BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES**

En dépenses, le compte administratif 2016 du budget principal s'élève à 1 817,682 million d'euros, en diminution de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

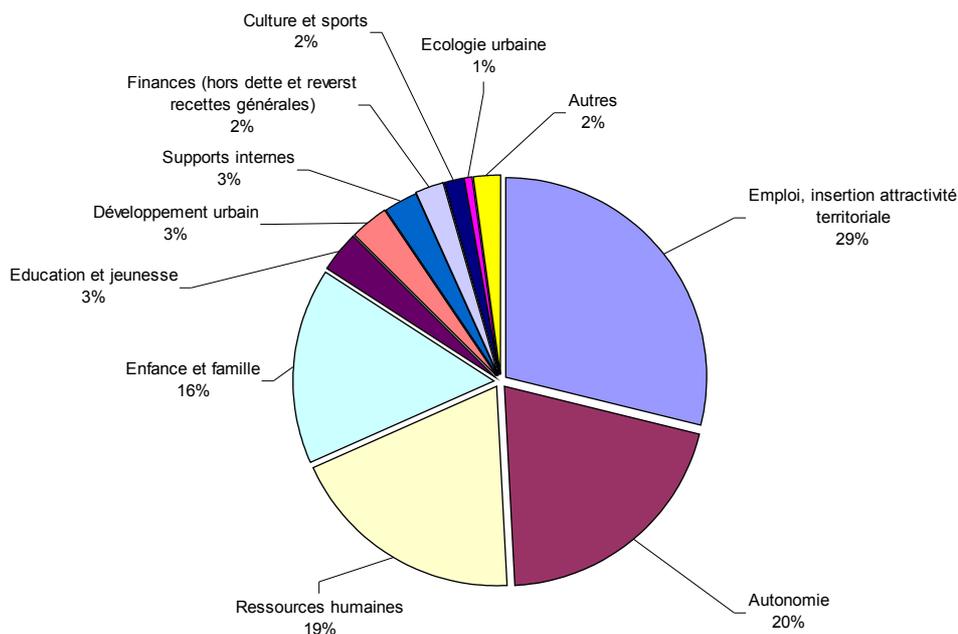
| | CA 2015 | | CA 2016 | | Evolution % |
|---|--------------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|
| | Montant (en M€) | % du total | Montant (en M€) | % du total | |
| Fournitures et services extérieurs | 151,516 | 8,2 % | 148,070 | 8,1% | -2,3% |
| Impôts et taxes | 3,133 | 0,2 % | 2,945 | 0,2% | -6,0% |
| Charges de personnel | 367,630 | 19,9 % | 365,377 | 20,1% | -0,6% |
| Autres charges d'activités | 1 197,366 | 64,8 % | 1 202,383 | 66,1% | 0,4% |
| Charges financières | 50,883 | 2,8 % | 50,650 | 2,8% | -0,5% |
| <i>dont intérêts des emprunts</i> | <i>34,930</i> | | <i>38,321</i> | | |
| <i>dont provision</i> | <i>6,205</i> | | <i>2,854</i> | | |
| <i>dont paiement des IRA</i> | <i>1,000</i> | | <i>1,590</i> | | |
| Charges exceptionnelles | 7,367 | 0,4 % | 4,399 | 0,2% | -40,3% |
| Autres provisions | 48,870 | 2,6 % | 19,358 | 1,1% | -60,4% |
| Divers (dont fonds de péréquation DMTO) | 20,931 | 1,1 % | 24,498 | 1,3% | 17,0% |
| TOTAL | 1 847,695 | 100,0 % | 1 817,682 | 100,0% | -1,6% |

Répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement



La répartition de ces dépenses par politique publique est la suivante :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal par politique publique



• **Les fournitures et services extérieurs**

Ces dépenses qui diminuent de 2,3 % par rapport à 2015 (151,516 millions d'euros) s'établissent à 148,070 millions d'euros en 2016 et représentent 8,1 % des charges réelles de fonctionnement.

Les postes suivants enregistrent des baisses notables :

- les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations en baisse de 3,7 % (20,856 millions d'euros contre 21,659 millions d'euros en 2015). Depuis 2008, ces dépenses ont diminué de près de 25 %;
- les frais postaux et de télécommunications en diminution de 11,2 % (1,821 million d'euros contre 2,050 millions d'euros en 2015). Depuis 2008, ces dépenses ont été réduites de près de 54 %;
- les frais de gardiennage en diminution de 5,0 % (2,741 millions d'euros contre 2,884 millions d'euros);
- les dépenses de publicité, publications et relations publiques en baisse de 2,2 % (3,488 millions d'euros contre 3,568 millions d'euros en 2015). Depuis 2008, ces dépenses ont diminué de plus de 60 %;
- les dépenses de location et les charges locatives en diminution de 14,0 % (22,329 millions d'euros, contre 25,972 millions d'euros en 2015).

A l'inverse, les catégories de dépense suivantes progressent:

- les dépenses liées aux fluides et à l'énergie (7,304 millions d'euros contre 6,075 millions d'euros en 2015), essentiellement en raison de la reprise en gestion directe par le Département des frais d'électricité dans les collèges. Cette mesure se traduit par ailleurs, par une diminution équivalente du montant des dotations aux collèges ;

- les fournitures diverses (5,248 millions d'euros contre 5,026 millions d'euros en 2015);
- les frais de nettoyage des locaux (5,277 millions d'euros contre 4,674 millions d'euros en 2015);
- le chèque réussite destiné à aider les familles pour la première rentrée de leurs enfants dans le secondaire, représente en 2016 un coût de 2,991 millions d'euros (contre 0,949 million d'euros en 2015 qui était la première année de mise en œuvre partielle de cette aide).

- ***Les charges de personnel***

En 2016, les charges de personnel (charges de personnel départemental et assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, employés par le Département) s'élèvent à 365,377 millions d'euros.. Elles représentent 20,1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2016, et se répartissent comme suit :

- **Les rémunérations et charges du personnel départemental** représentent 326,053 millions d'euros..

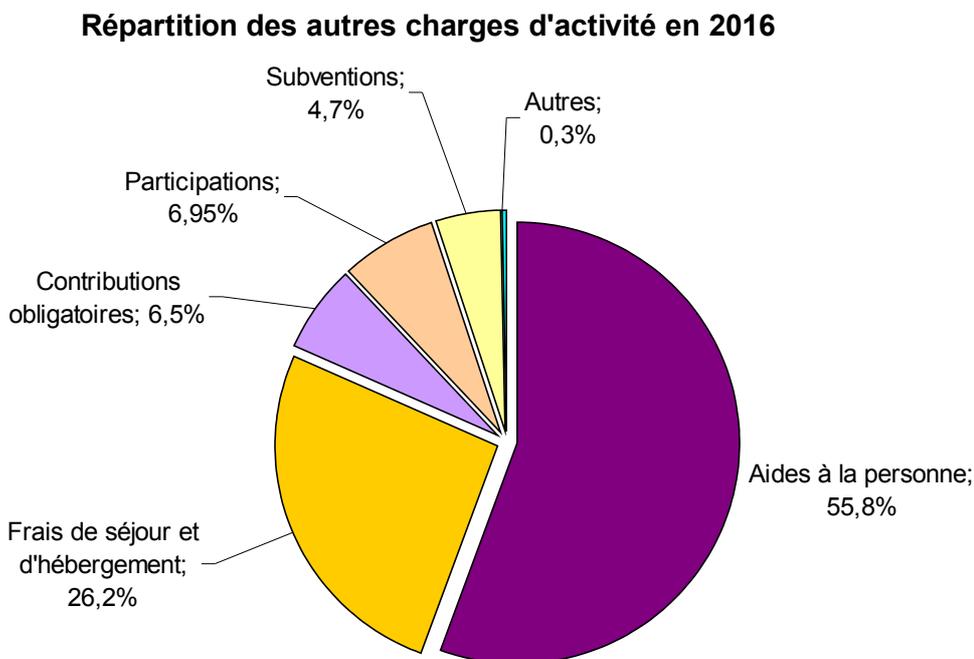
La maîtrise des effectifs se poursuit afin de contenir l'augmentation de la masse salariale sans porter atteinte aux capacités d'intervention du service public départemental.

Les moyens de renfort et remplacement mis à disposition des directions restent importants:

- Au-delà des emplois aidés recrutés au sein des services départementaux, Contrats d'accès à l'emploi (CAE) (123 agents rémunérés en 2016 : 1,671 M€), et Emplois d'avenir (47 personnes en moyenne en 2016 : 0,851 M€), principalement dans les directions sociales, ou dans les parcs départementaux, les dépenses relatives aux agents contractuels affectés en renfort ou remplacement dans les services départementaux se sont au total élevées à 2,441 millions d'euros (0,763 M€ pour les agents affectés en renfort-remplacement des ATTEE et 1,678 M€ pour les autres secteurs), en complément des agents titulaires en surnombre assurant également des missions de renfort ou remplacement ;
- Par ailleurs, les dépenses relatives aux vacataires ont représenté 1,802 million d'euros affectés en priorité dans les services en contact direct avec la population (PMI, ASE et MDPH notamment) ;
- Enfin, le Département continue de s'impliquer fortement dans les dispositifs de pré-recrutement et en direction de la jeunesse que représentent les apprentis (33 apprentis ont été rémunérés en moyenne sur l'année 2016 pour un coût de 0,394 M€) et les stagiaires gratifiés et les services civiques pour un coût de 0,391 million d'euros.
- **Les rémunérations et charges relatives aux assistants maternels** employés par le Département s'élèvent à 39,325 millions d'euros..

- **Les autres charges d'activités**

Ces dépenses concernent principalement les aides à la personne, l'aide sociale à l'hébergement, ainsi que les participations et les subventions versées par le Département. Elles représentent 66,1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2016 et s'élèvent à 1 202,383 millions d'euros, en progression de 0,4 % par rapport à 2015 (1 197,366 millions d'euros). Elles se répartissent ainsi :

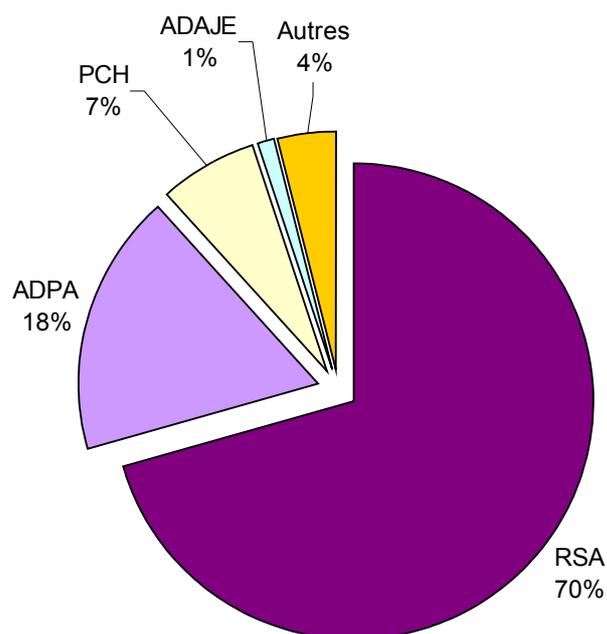


- **Les aides à la personne**

Les aides à la personne représentent 55,8 % de ces dépenses (53,2 % en 2015). Elles s'élèvent à 668,461 millions d'euros, en progression de 4,9 % par rapport à 2015 (637,387 millions d'euros) et regroupent essentiellement :

- **l'allocation RSA**, pour un montant de 471,880 millions d'euros, soit une progression de 4,9 % par rapport à 2015 (449,797 millions d'euros). L'allocation RSA représente 70,6 % des aides à la personne ;
- **l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)**, qui s'élève à 118,285 millions d'euros, soit une hausse de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent (109,727 millions d'euros) ;
- **la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, à hauteur de 45,785 millions d'euros, soit une évolution de 2,5 % par rapport à 2015 (44,682 millions d'euros) ;
- **l'Allocation Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (ADAJE)**, 5,936 millions d'euros en 2016, en quasi stabilité par rapport à 2015 (5,958 millions d'euros).

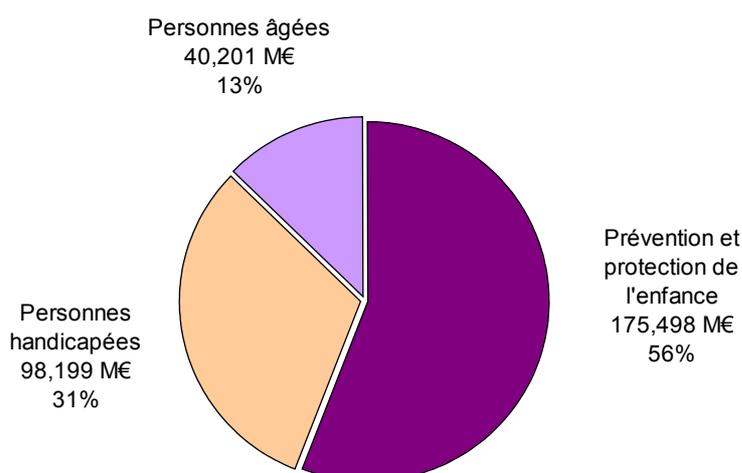
Répartition des aides à la personne



- **Les frais de séjours et d'hébergement**

Ces frais représentent 26,2 % des autres charges d'activités et s'élèvent à 313,940 millions d'euros, contre 331,932 millions d'euros en 2015 (soit une baisse de 5,4 %) en raison de la poursuite de la mise en œuvre du paiement différentiel initiée en 2013 : les établissements récupèrent directement les ressources auprès des bénéficiaires et ne facturent que la différence avec l'ASH, ce qui aboutit à diminuer concomitamment les recettes et les

Répartition des frais de séjour et d'hébergement en 2016



dépenses.

- **Les contributions obligatoires et les participations**

Elles s'élèvent à 160,505 millions d'euros, soit 13,4 % des autres charges d'activités, et sont en diminution de 0,4 % par rapport à 2015. Elles concernent principalement :

- la participation du Département aux charges d'exploitation du Syndicat des transports d'Île-de-France à hauteur de 47,095 millions d'euros, soit une progression de 1 % par rapport à 2015 (46,629 millions d'euros) ;
- les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics et privés pour un montant total de 22,437 millions d'euros en 2016 (-11,9 % par rapport à 2015), auxquelles s'ajoute la dotation provisionnelle de restauration pour les collèges publics, de 8,552 millions d'euros. Cette diminution est la conséquence de la reprise en gestion par le Département des dépenses relatives à l'électricité dans un enjeu de mutualisation (2,504 millions d'euros) ;
- la participation du Département aux charges de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris (33,652 millions d'euros) et des Services communs de la Préfecture de police (2,238 millions d'euros) ;
- le financement des fonds sociaux pour 10,437 millions d'euros, dont :
 - 7,509 millions d'euros au titre du Fonds de solidarité logement (FSL);
 - 1,960 million d'euros pour les Fonds de solidarité eau – énergie;
 - 0,969 million d'euros à destination du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 56,206 millions d'euros, en diminution de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent (63,386 millions d'euros). Elles bénéficient :

- **aux associations et organismes privés pour 48,466 millions d'euros**, en progression de 0,3 % par rapport au CA de 2015 (48,330 millions d'euros). Les subventions sont principalement relatives aux domaines suivants :
 - la culture (16,639 millions d'euros) ;
 - les sports et loisirs (9,721 millions d'euros) ;
 - l'emploi, l'insertion et l'attractivité territoriale (10,025 millions d'euros) ;
 - l'enfance et la famille (5,262 millions d'euros).
- **aux Communes et structures intercommunales pour 5,343 millions d'euros** (13,430 millions d'euros en 2015) dont 2,807 millions d'euros au titre de l'accueil de la petite enfance (contre 10,720 millions d'euros en 2015).

- ***Les charges financières et les provisions pour risques et charges au titre de la dette***

Ces dépenses représentent 2,8 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 50,650 millions d'euros (dont 2,854 millions d'euros au titre des provisions pour contentieux des emprunts et des *swaps* structurés). Cette charge se divise essentiellement en quatre grandes catégories :

- 38,321 millions d'euros de dépenses correspondent au remboursement des intérêts de la dette *stricto sensu* ;
- 2,854 millions d'euros de provisions dans le cadre des contentieux liés aux emprunts

toxiques ;

- 1,590 million d'euros pour le paiement des indemnités de remboursement anticipé dans le cadre de l'accord trouvé avec la banque DEPFA sur la sortie d'emprunts structurés ;
- 8,431 millions correspondent aux loyers financiers des trois contrats de partenariat public-privé conclus dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) en faveur des collègues.

- ***Les prélèvements au titre des fonds de péréquation***

Le Département de la Seine-Saint-Denis a été prélevé à hauteur de 12,665 millions d'euros en 2016, au titre du fonds de péréquation des droits de mutation, pour une recette de 12,214 millions d'euros, ce qui représente une charge nette de 0,451 million d'euros (en 2015, la charge nette s'élevait à 4,811 millions d'euros).

Au titre du fonds de solidarité entre les Départements, assis sur un prélèvement de 0,35 % de leurs bases de DMTO, le Département de la Seine-Saint-Denis a été prélevé à hauteur de 9,793 millions d'euros en 2016, pour une recette de 33,795 millions d'euros, soit un produit net de 24,002 millions d'euros (en 2015, le produit net s'élevait à 30,719 millions d'euros).

- ***Les provisions pour risques et charges de fonctionnement***

Des provisions d'un montant global de 19,358 millions d'euros ont été constituées notamment afin de faire face aux risques contentieux et de pallier la baisse anticipée des financements régionaux en faveur des plans d'investissement d'avenir. Celles-ci ont été reprises au BP 2017.

- **BUDGET PRINCIPAL - RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2016 à 2 022,291 millions d'euros, en progression de 2 % par rapport à 2015 (1 982,499 millions d'euros) . Elles se répartissent ainsi :

| (en millions d'euros) | CA 2015 | CA 2016 | Evolution 2016 / 2015 |
|--|------------------|------------------|----------------------------------|
| Fiscalité indirecte dont : | 257,939 | 277,599 | 7,6% |
| Droits de mutation | 185,222 | 202,905 | 9,5% |
| Fonds de solidarité des Départements | 40,131 | 33,795 | -15,8% |
| Fonds de péréquation des DMTO | 5,790 | 12,214 | 111,0% |
| Fiscalité directe avec pouvoir de taux | 359,427 | 396,433 | 10,3% |
| Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont | 247,808 | 258,605 | 4,4% |
| Transfert des frais de gestion | 25,115 | 27,143 | 8,1% |
| CVAE | 215,554 | 224,401 | 4,1% |
| Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État dont : | 835,491 | 828,451 | -0,8% |
| Dotation globale de fonctionnement | 256,562 | 233,493 | -9,0% |
| Quote-part de la TICPE | 246,366 | 246,487 | 0,0% |
| Quote-part de la TSCA | 177,059 | 185,900 | 5,0% |
| FNGIR et DCRTP | 85,323 | 85,323 | 0,0% |
| Fonds de solidarité Départements Île de France | 28,577 | 27,852 | -2,5% |
| FMDI* | 22,934 | 22,643 | -1,3% |
| Fonds de soutien exceptionnel | | 5,522 | |
| Participation de la CNSA** pour la PCH | 12,663 | 12,858 | 1,5% |
| Participation de la CNSA** pour l'APA | 22,074 | 32,171 | 45,7% |
| Autres recettes (domaniales, participation des familles, et produits exceptionnels) | 142,634 | 121,194 | -15,0% |
| Recettes financières | 5,074 | 0,059 | -98,8% |
| Sous-Total (hors résultat reporté et reprise sur provision) | 1 883,110 | 1 927,369 | 2,4% |
| Résultat de fonctionnement reporté | 48,870 | 46,051 | |
| Reprise sur provision pour risques | 50,519 | 48,870 | |
| TOTAL | 1 982,499 | 2 022,291 | 2,0% |

*Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

**Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La répartition des recettes de fonctionnement par structure est la suivante :

Évolution de la structure des recettes de fonctionnement

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Fiscalité indirecte | 9,96% | 9,19% | 12,18% | 13,01 % | 13,73% |
| Fiscalité directe avec pouvoir de taux | 17,88% | 18,83% | 18,08% | 18,13 % | 19,60% |
| Fiscalité directe sans pouvoir de taux | 11,28% | 12,02% | 11,58% | 12,50 % | 12,79% |
| Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État | 47,32% | 46,06% | 44,04% | 42,14 % | 40,97% |
| Autres recettes | 13,57% | 13,90% | 14,13% | 14,22 % | 12,92% |
| | 100 % |

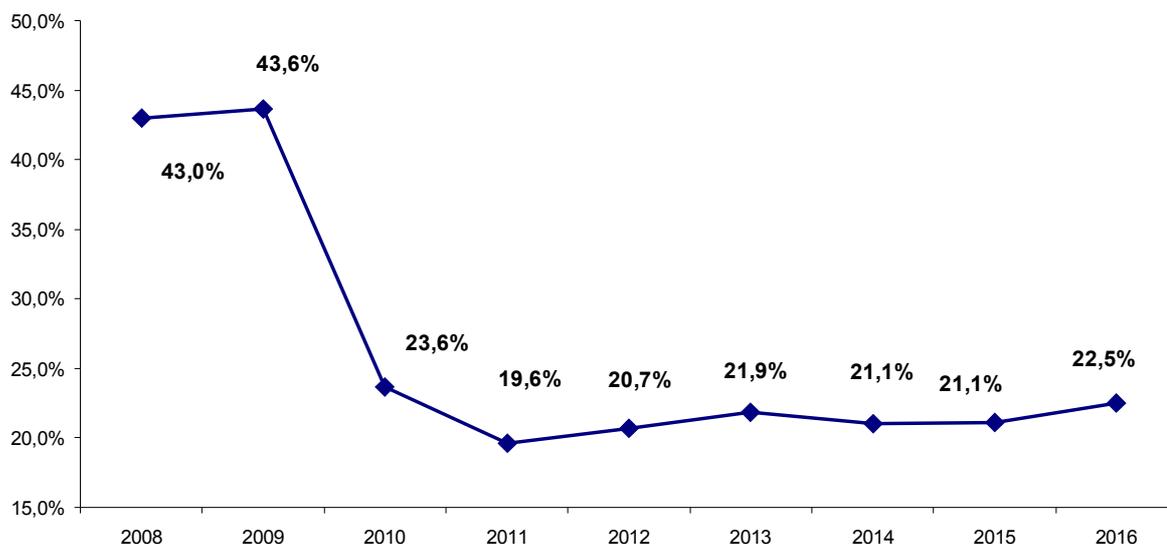
La progression des recettes générales constatée en 2016 résulte principalement de l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, du dynamisme du produit de la CVAE, des DMTO et de la TSCA, ainsi que du versement par l'État d'une part du fonds de soutien aux Départements, ce qui permet d'atténuer l'incidence négative de la contribution à la réduction du déficit public demandée par l'État, ainsi que la baisse de l'attribution au titre du fonds de solidarité des Départements.

- **Les principales recettes générales en progression**

- **La fiscalité directe avec pouvoir de taux** correspond depuis 2010 au seul produit de la taxe sur le foncier bâti.

La part de la fiscalité avec pouvoir de taux dans les recettes générales a ainsi été réduite de près de la moitié pour le Département, puisqu'elle s'élève désormais à 22,5 % en 2016, contre près de 44 % en 2009.

Part de la fiscalité avec pouvoir de taux dans les recettes générales



Le produit de la taxe sur le foncier bâti s'élève à 396,433 millions d'euros en 2016, en progression de 10,3 % par rapport à 2015 (359,427 millions d'euros).

L'évolution repose sur :

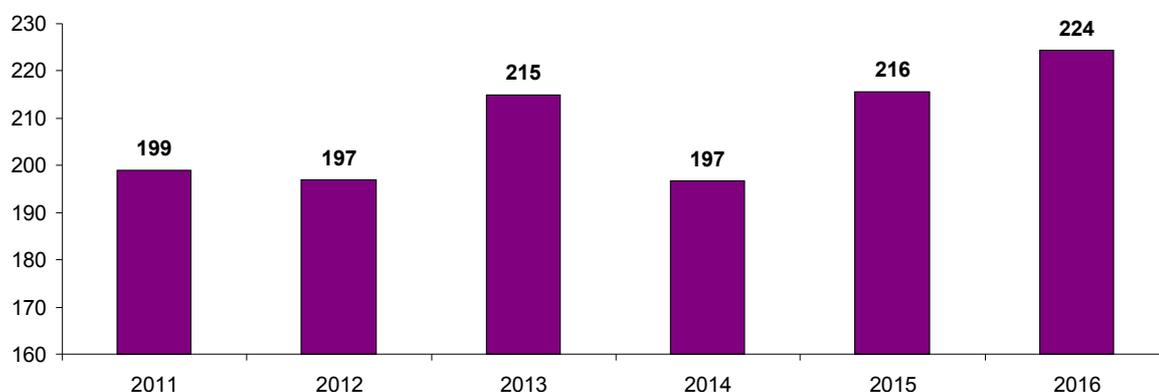
- une hausse du taux de cette taxe qui est passé de 14,88 % en 2015 à 16,29 % en 2016 (+1,41 point) ;
- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 1 % votée en Loi de finances pour 2016 ;

Evolution de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières



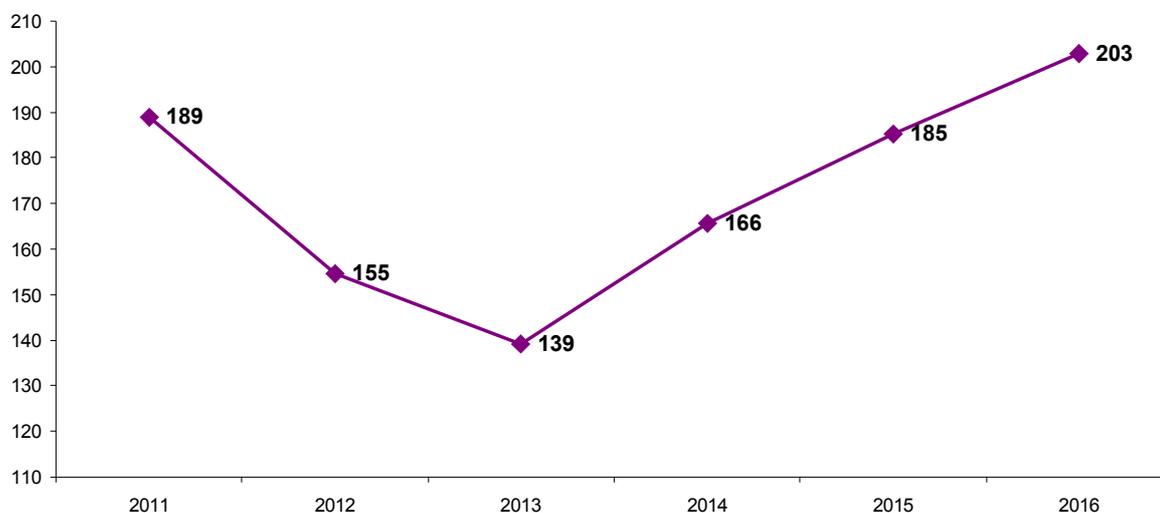
- une diminution physique des bases de 0,3 %. Cette perte de base est due à une nouvelle exonération votée en Loi de finances initiale pour 2016 et concerne les bailleurs sociaux signataires de contrats de ville dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est assise sur la valeur ajoutée créée par les entreprises. Son évolution est donc très volatile. Son produit a atteint 224,401 millions d'euros en 2016, contre 215,554 millions d'euros en 2015. Il progresse de 4,1 % en 2016.

Evolution de la CVAE (en M€)



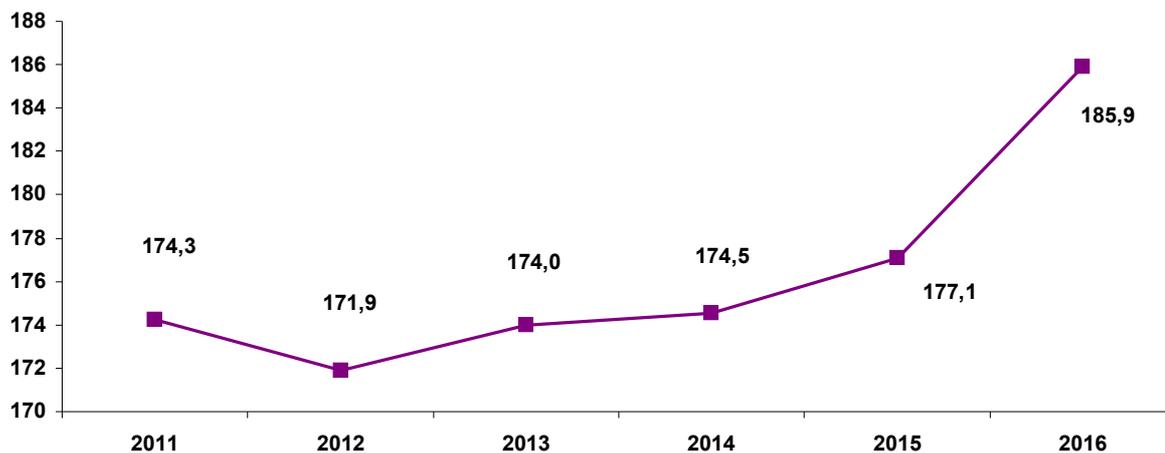
- **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** s'élèvent à 202,905 millions d'euros, en augmentation de 9,6 % par rapport à 2015 (185,222 millions d'euros).

Evolution des droits de mutation à titre onéreux (en M€)



- Le produit de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, assise sur le montant des contrats d'assurance de toutes natures, varie également selon la conjoncture. Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe. Le produit de la TSCA a augmenté de 5,0 % en 2016, passant de 177,1 millions d'euros à 185,9 millions d'euros.

Evolution de la TSCA (en M€)



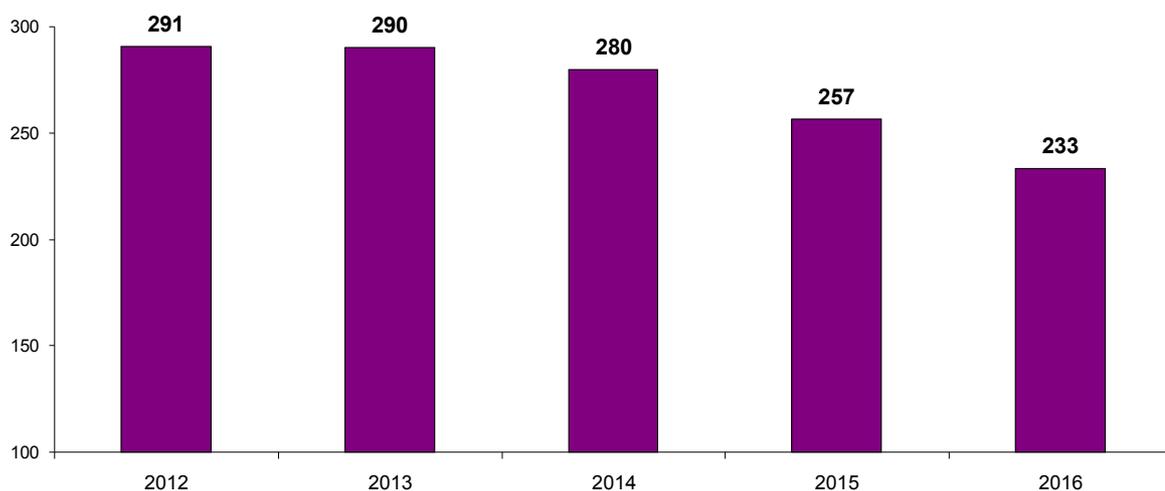
- **Le fonds de soutien aux Départements en difficultés** : ce dispositif voté en Loi de finances rectificative pour 2015, et destiné aux Départements faisant face à des dépenses élevées de RSA, a permis à la Seine-Saint-Denis de percevoir 5,522 millions d'euros.

- **Les principales recettes générales en diminution ou en stagnation**

- **Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** s'élève à 233,493 millions d'euros en 2016, contre 256,562 millions d'euros en 2015. Cette baisse de la DGF correspond principalement à la participation du Département à la réduction du déficit public décidée par l'État à hauteur de 22,176 millions d'euros.

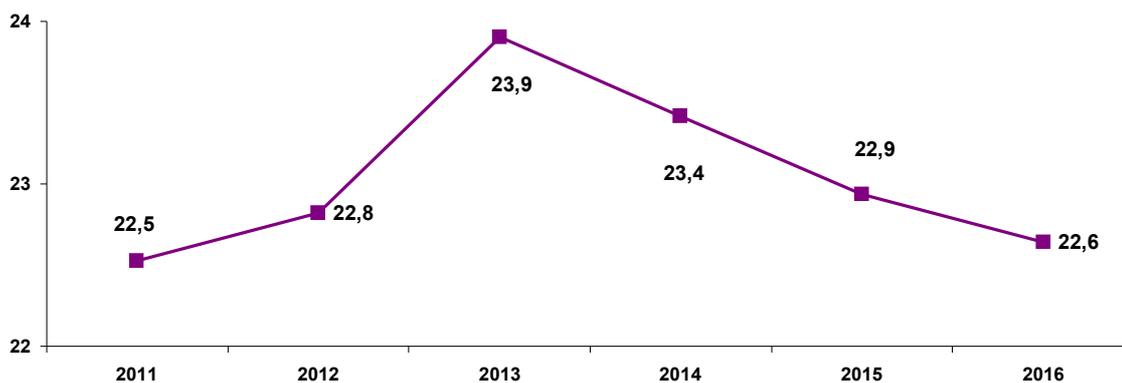
En 2017, le prélèvement sur notre DGF devrait de nouveau s'élever à 22,176 millions d'euros. La baisse totale de la DGF du Département devrait donc dépasser 70 millions d'euros entre 2013 et 2017.

Evolution de la DGF (en M€)



- **Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)** représente une recette de 22,643 millions d'euros en 2016, en baisse de 1,3 % par rapport à 2015 (22,934 millions d'euros). C'est la troisième année consécutive que le produit de ce fonds diminue, alors que la charge de RSA ne cesse d'augmenter.

Evolution du FMDI (en M€)



- **Le fonds de solidarité des Départements** : ce fonds destiné à réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'AIS, est alimenté par un prélèvement de 0,35 % sur les bases de DMTO des Départements.

Le Département a perçu 33,795 millions d'euros au titre de ce fonds en 2016 (contre 40,131 millions d'euros en 2015).

Par ailleurs, la contribution concomitante du Département s'est élevée à 9,792 millions d'euros en 2016 (contre 9,412 millions d'euros en 2015).

Au global, la recette nette issue du fonds de solidarité des départements s'est élevée à 24,002 millions d'euros en 2016, en baisse de 21,86 % par rapport à 2015 (30,719 millions d'euros).

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) restent stables et s'élèvent à 85,323 millions d'euros. Toutefois, depuis 2017, cette dernière allocation fait partie des variables d'ajustements de l'enveloppe des concours financiers versés aux collectivités locales par l'État. Cette mesure a entraîné pour le Département de la Seine- Saint- Denis, une baisse de cette dotation de 5,8 millions d'euros en 2017.

- ***Les recouvrements, subventions et participations***

Ces ressources représentent 6,2 % des recettes réelles de fonctionnement de 2016 et s'élèvent à 125,104 millions d'euros, en baisse de 5,9 % par rapport à 2015. Les produits les plus importants concernent :

- les **participations** à hauteur de 85,907 millions d'euros. Elles recouvrent principalement :
 - les participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soient 32,171 millions d'euros pour l'APA (+45,7 %) et 12,858 millions d'euros pour la PCH (+1,5 %) ;
 - la participation de la Sécurité sociale et des organismes mutualistes pour 9,773 millions d'euros (-4,3 %), essentiellement dans le domaine de la PMI et de la planification familiale ;
 - la participation versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en faveur de l'accueil des enfants dans les crèches départementales à hauteur de 16,287 millions d'euros (16,915 millions d'euros en 2015) ;
 - 5,687 millions d'euros du Fonds Social Européen (FSE) au titre des dépenses d'insertion ;
- les **recouvrements** en matière d'aide sociale pour 25,662 millions d'euros (49,379 millions d'euros en 2015 soit une diminution de 48,0 % tenant compte de l'instauration du paiement différentiel) dont 12,431 millions d'euros (contre 34,156 millions d'euros en 2015) concernent les participations pour l'hébergement des personnes âgées, 3,366 millions d'euros l'hébergement des personnes handicapées et 5,874 millions d'euros l'accueil des enfants en crèches.

- ***Les produits financiers***

Ces recettes, représentant 0,1 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à 1,333 million d'euros dont 1,2 million d'euros versés par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

- ***La reprise de provisions***

Le montant total des reprises sur provisions s'élève à 48,870 millions d'euros, répartis de la façon suivante :

- reprise de la provision constituée à hauteur de 24,000 millions d'euros pour répondre à la réduction pluriannuelle de la dotation globale de fonctionnement ;
- reprise de la provision constituée pour assumer une probable augmentation des

dépenses de RSA, à hauteur de 24,870 millions d'euros.

- **La reprise de résultat de l'exercice précédent**

Le Département a repris 46,051 millions d'euros en 2016 au titre du résultat de l'exercice précédent, contre 48,870 millions d'euros en 2015.

2. ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

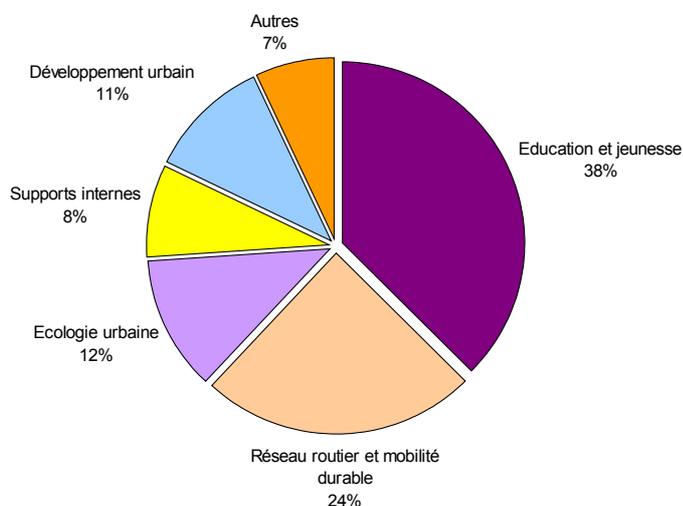
Tous budgets confondus et hors refinancement de la dette, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 385,501 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2016 et les recettes représentent un montant de 288,610 millions d'euros.

Pour chaque budget, les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Dépenses | | | Recettes | | |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| | Prévu | Réalisé | Taux | Prévu | Réalisé | Taux |
| Budget principal | 415,270 | 379,714 | 91,4% | 415,270 | 287,060 (*) | 69,1% |
| Budget annexe d'assainissement | 72,386 | 58,787 | 81,2% | 72,386 | 54,549 (*) | 75,4% |
| Total | 487,656 | 438,501 | 89,9% | 487,656 | 341,610 | 70,1% |
| Total hors refinancement de la dette | 433,656 | 385,501 | 88,9% | 433,656 | 288,610 | 66,6% |

(*) En M52 et M49, le virement de la section de fonctionnement destiné à financer l'investissement n'est pas réalisé au cours de l'exercice, ce qui diminue en apparence le taux de réalisation.

La structure des dépenses et des recettes tous budgets confondus, est la suivante :



| DEPENSES (en millions d'euros) | CA 2015 | CA 2016 | Evolution 2016 / 2015 |
|---|----------------|----------------|----------------------------------|
| Équipement brut et autres dépenses d'investissement | 195,925 | 223,527 | 14,1% |
| Remboursement en capital de la dette (hors refinancement) | 73,679 | 74,527 | 1,1% |
| Reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent | 66,653 | 55,389 | -16,9% |
| Mouvements d'ordre | 37,549 | 32,088 | -14,5% |
| Total | 373,806 | 385,501 | 3,1% |

| Recettes (en millions d'euros) | CA 2015 | | | CA 2016 | | |
|---|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| | Prévu | Réalisé | Taux | Prévu | Réalisé | Taux |
| FCTVA | 35,105 | 33,142 | 94,4% | 23,322 | 23,465 | 100,6% |
| Subventions d'investissement | 53,668 | 37,439 | 69,8% | 76,204 | 52,707 | 69,2% |
| Emprunts (hors refinancements) | 85,593 | 79,539 | 92,9% | 59,829 | 51,150 | 85,5% |
| Prélèvement sur les recettes de fonctionnement | 63,000 | | | 106,701 | | |
| Amortissements | 74,189 | 72,351 | 97,5% | 74,810 | 69,155 | 92,4% |
| Autres mouvements d'ordre (dont plus-values sur cessions et réintégrations d'avances) | 25,349 | 26,515 | | 18,582 | 28,031 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | 66,653 | 66,653 | 100,0% | 63,150 | 63,150 | 100,0% |
| Produit des cessions foncières (*) | 7,220 | | | 9,688 | | |
| Autres recettes | 2,851 | 2,778 | 97,4% | 1,369 | 0,951 | 69,4% |
| TOTAL | 413,629 | 318,417 | 77,0% | 433,656 | 288,610 | 66,6% |

(*) le produit des cessions foncières est basculé en fonctionnement à l'étape du compte administratif.

Hors virement de la section de fonctionnement et produits de cessions foncières, les recettes d'investissement ont été réalisées en 2016 à hauteur de 91,0 %.

2.1. BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES

Hors opérations de reprise des résultats et de refinancement de la dette, les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent en 2016 à 257,534 millions d'euros. Le taux de réalisation s'établit à 88,37 %, en amélioration par rapport à 2015 (86,77%) .

2.1.1. Les dépenses d'équipement brut

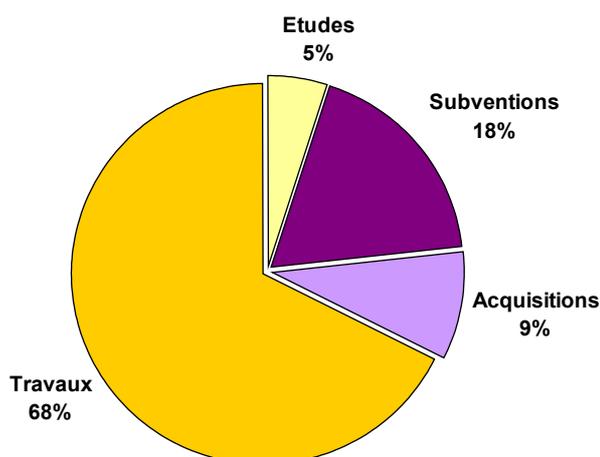
Les dépenses d'équipement brut, qui représentent une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement (72,8 % contre 70,4 % en 2015) sont constituées de quatre

grandes catégories de dépenses : les travaux, les acquisitions, les études et les subventions d'équipement attribuées par le Département.

Elles s'élèvent à 187,540 millions d'euros en 2016, contre 163,821 millions d'euros en 2015. Cela représente une progression de 14,5 % par rapport à l'exercice précédent.

| (en millions d'euros) | CA 2015 | | CA 2016 | | % évolution 2016 / 2015 | part |
|------------------------------|---------------|---------------------|----------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| | Réalisé | Taux de réalisation | Réalisé | Taux de réalisation | | |
| Études | 8,236 | 54,03% | 9,382 | 53,69% | 13,9% | 5,0% |
| Subventions | 30,742 | 85,19% | 34,443 | 90,23% | 12,0% | 18,4% |
| Acquisitions | 15,085 | 81,43% | 17,154 | 82,06% | 13,7% | 9,2% |
| Travaux | 109,76 | 89,03% | 126,561 | 88,25% | 15,3% | 67,5% |
| Total équipement brut | 163,82 | 84,82% | 187,540 | 85,26% | 14,5% | 100,0% |

Répartition des dépenses d'équipement brut 2016



2.1.1.1. Les études

Les dépenses d'études s'élèvent à 9,382 millions d'euros en 2016, en progression de 13,9 % par rapport à 2015 (8,236 millions d'euros). Elles représentent 5 % des dépenses d'équipement brut et sont concentrées essentiellement sur le Réseau routier et la mobilité durable (plus de 57 %) ainsi que l'Éducation et la jeunesse (plus de 22 %) :

- les frais d'études relatifs au développement des transports en commun en site propre s'établissent à 4,462 millions d'euros. Les études concernant strictement le réseau routier (la mise en sécurité du domaine routier, le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale) s'élèvent à 0,722 million d'euros ;

- les études de faisabilité pour les travaux liés à l'accueil des collégiens et de la communauté éducative dans le cadre du Plan Ambition Collèges s'élèvent à 2,096 millions d'euros (contre 1,210 million d'euros en 2015).
- par ailleurs, les études relatives au développement urbain s'élèvent à 0,624 million d'euros (contre 0,047 million d'euros en 2015) et sont destinées à la poursuite de la consultation internationale pour l'aménagement du quartier métropolitain Dugny/la Courneuve.

2.1.1.2. Les subventions d'équipement

Le volume des subventions d'équipement versées en 2016 s'élève à 34,443 millions d'euros, soit 18,4 % des dépenses d'équipement brut (*pour une description plus détaillée, se reporter au chapitre 204 du rapport « Compte administratif » présenté par chapitre*). Ces dépenses ont progressé de 12 % par rapport à 2015 (30,742 millions d'euros).

Les subventions d'équipement sont concentrées majoritairement sur la mission Développement urbain (66 %) .

Les dépenses relatives au **Développement urbain** (22,792 millions d'euros) progressent de 38,5 % par rapport à 2015 (16,462 millions d'euros) et concernent essentiellement les secteurs suivants :

- l'habitat et la politique de la ville (11,991 millions d'euros) et notamment le soutien départemental à l'Office Public Seine-Saint-Denis Habitat pour 5,500 millions d'euros, le soutien à la production de logements sociaux neufs (0,596 million d'euros), la revalorisation des quartiers (au titre des programmes ACGPO et OPAH/FIQ) à hauteur de 1,311 million d'euros, la lutte contre l'habitat indigne pour 0,565 million d'euros et le transfert de l'ensemble patrimonial de la Noue-Caillet pour 2,154 millions d'euros ;
- l'aménagement et les mobilités métropolitaines (10,801 millions d'euros, en progression de 153 % par rapport à 2015), essentiellement au titre de la participation du Département au développement des réseaux de transport (prolongement des lignes 11, 12, 14 de métro), et à la réalisation des espaces publics du Projet Urbain et Universitaire (PUU) de Villetaneuse.

Les autres subventions (34 % du total) concernent essentiellement les missions suivantes :

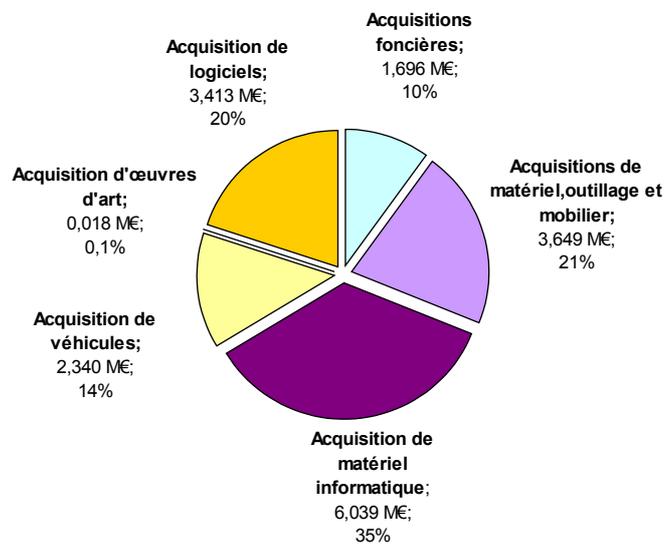
- **Le réseau routier et la mobilité durable** (2,274 millions d'euros), comprenant les dépenses suivantes :
 - 0,526 million d'euros sont consacrés au plan de déplacement urbain et aux infrastructures de transports en commun et concernent notamment l'insertion urbaine des bus autour de la ligne 15 et l'amélioration et le renforcement de l'offre de transport avec le Tzen 3 ;
 - 1,155 million d'euros concernent le secteur du réseau routier, affectés exclusivement aux travaux de prolongement de la RD 28 ;
- **l'éducation et la jeunesse** : les subventions versées à ce titre s'élèvent à 2,472 millions d'euros, dont 0,817 million d'euros pour l'équipement des collèges (premier équipement et remise à niveau) et 1,644 million d'euros versés à la Région dans le cadre de la gestion des collèges en cités mixtes ;
- **la conduite de l'action départementale** : la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris représente

1,234 million d'euros ;

- **les supports internes** : les subventions versées à ce titre s'élèvent à 1,105 million d'euros et concernent la rénovation de la crèche « Gagarine » à Romainville dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité ;
- **la citoyenneté active et le sport** : les subventions versées en 2016 destinées aux équipements sportifs et de loisirs se sont élevées à 2,212 millions d'euros, en progression de 51,7 % par rapport à 2015 (1,459 million d'euros), dont 1,432 million d'euros au titre du plan de rattrapage des équipements sportifs contractualisé avec l'État et qui ont concerné 38 équipements sportifs en 2016 ;
- **l'accueil de la petite enfance** : 0,745 million d'euros (contre 0,520 million d'euros en 2015) ont été dépensés au titre du fonds départemental de développement de l'accueil collectif (FODDAC) et pour les gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance et les Maisons d'assistants maternels (MAM) ;
- **l'autonomie** : les subventions d'un montant global de 0,461 million d'euros, concernent principalement des travaux d'humanisation et de mise aux normes dans des établissements d'accueil des personnes âgées, mais aussi le soutien d'un foyer d'accueil médicalisé destiné aux personnes handicapées ;
- **la culture et le patrimoine culturel** : l'enveloppe consacrée aux subventions dans ce domaine s'est élevée à 0,503 million d'euros au titre du soutien à la rénovation du patrimoine culturel (contre 0,368 million d'euros en 2015).

2.1.1.3. Les acquisitions

Ces dépenses s'élèvent en 2016 à 17,154 millions d'euros en progression de 13,7 % par rapport à 2015 (15,085 millions d'euros). Elles représentent 9,2 % des dépenses d'équipement brut et se répartissent de la façon suivante :



2.1.1.4. Les travaux en cours

Ces dépenses s'élèvent en 2016 à 126,561 millions d'euros, en progression de 67,5 % par rapport à 2015 (109,759 millions d'euros) et représentent 67 % des dépenses d'équipement brut.

Les réalisations sont détaillées aux chapitres 21 et 23 du rapport « Compte administratif » présenté par chapitre.

Plus de 94 % des travaux concernent l'éducation, le réseau routier, la mobilité durable et les supports internes selon la répartition suivante :

- près de 50 % des travaux ont été consacrés en 2016 à la politique de l'Education pour un montant de 62,685 millions d'euros (en progression de 4,9 % par rapport à 2015 (59,749 millions d'euros). Ces dépenses intègrent les réalisations au titre du Plan ambition collèges :
- 15,043 millions d'euros ont été dépensés au titre de la participation financière du Département aux contrats de partenariat (7,103 millions d'euros en 2015) ;
- 14,907 millions d'euros concernent des travaux de constructions, rénovations et extensions, notamment pour les collèges « Didier Daurat » au Bourget, « Jean Jaurès » à Saint-Ouen, le 6^e collège à Aubervilliers, le collège « Jean Lolive » à Pantin, le collège « Courbet » à Pierrefitte, et le pôle sportif « Dora Maar » du collège intercommunal Saint- Denis/Saint- Ouen ;
- 30,549 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges, en hausse de plus de 49 % par rapport à l'exercice 2015 (20,563 millions d'euros). Il s'agit de travaux préventifs et curatifs dans les collèges en lien avec le Plan Ambition Collège ;
- 1,413 million d'euros pour le déploiement du collège numérique (câblage et raccordement au très haut débit).

- 33 % des travaux ont été effectués au titre de la politique Réseau routier et Mobilité durable pour 42,047 millions d'euros, en progression de plus de 31 % par rapport à 2015 (32,086 millions d'euros) :
- 2,648 millions d'euros ont été utilisés au développement, à la modernisation et à la requalification du réseau de voirie départementale, dont 1,348 million d'euros pour la poursuite des travaux de la RD 28 prolongée ;
- 14,893 millions d'euros pour la mise en sécurité du réseau, en progression de 25,5 % par rapport à 2015 (11,869 millions d'euros), recouvrant principalement les travaux de grosses réparations (voirie, berges, ouvrages d'art) et le programme d'amélioration de la sécurité routière, y compris l'aménagement des abords des collèges ;
- 6,638 millions d'euros pour la maîtrise des déplacements dans le cadre de la modernisation de l'outil de gestion et de régulation des feux GERFAUT II, opération programmée sur 7 ans (2010-2016) ;
- 12,637 millions d'euros en faveur de l'amélioration de la circulation des bus et du développement des modes actifs (contre 9,450 millions d'euros en 2015), dont notamment 9,224 millions d'euros pour la réalisation et le prolongement des infrastructures de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), et 2,981 millions d'euros pour l'amélioration de la circulation des bus. Par ailleurs, 5,077 millions d'euros ont été réalisés pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et les circulations douces (contre 1,104 million d'euros en 2015).
- 11 % des travaux concernent les supports internes pour un montant de 14,528 millions d'euros en progression de 37,7 % par rapport à 2015 (10,550 millions d'euros), recouvrant le programme de constructions et de rénovations lourdes et le programme de travaux de modernisation et de grosses réparations.

Cette progression est la conséquence de la montée en charge du Plan Petite Enfance et Parentalité destiné à consolider l'offre de service aux familles séquanodionysiennes, afin d'améliorer aussi bien quantitativement que qualitativement l'offre d'accueil de la petite enfance au sein des établissements de crèches gérés par le Département et de remédier à la vétusté ou l'inadaptation de certains centres, circonscriptions de PMI ou de service social

Les autres travaux sont relatifs :

- à l'Ecologie urbaine pour un montant de 4,751 millions d'euros, comprenant :
- 3,254 millions d'euros dédiés à l'amélioration des parcs départementaux ;
- 1,272 million d'euros pour le développement des parcs (parc de la Bergère, Chemin des parcs Secteur Est) ;
- à l'évolution des systèmes d'information pour un montant de 1,934 million d'euros consacré notamment au déploiement du réseau informatique à très haut débit (THD) ;

2.1.2. La dette départementale

Les dépenses relative à la dette s'élèvent à 60,447 millions d'euros pour le budget principal. Il convient d'y ajouter 8,549 millions d'euros au titre des contrats de partenariat, soit un total de 68,997 millions d'euros. Cela recouvre :

- le remboursement du capital des emprunts souscrits par le Département pour 59,726 millions d'euros, en diminution de 0,6 % par rapport à 2015 (60,068 millions d'euros) ;
- le remboursement en capital des loyers financiers au titre des contrats de partenariat

pour les collèges, d'un montant de 8,549 millions d'euros ;

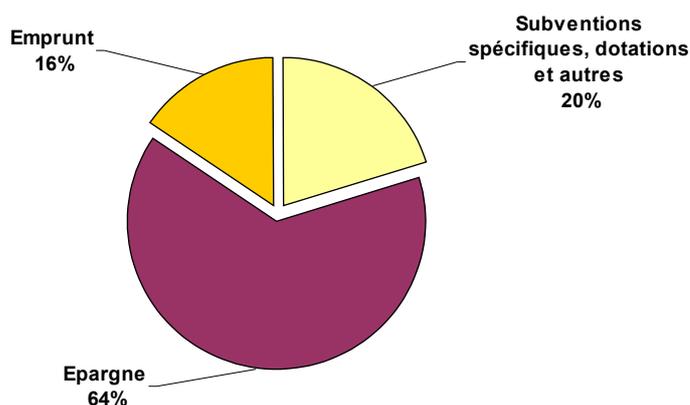
- conformément aux engagements pris, le paiement des subventions en annuités au profit de l'OPH Seine- Saint- Denis Habitat à hauteur de 0,722 million d'euros.

2.2. BUDGET PRINCIPAL - RECETTES

Les dépenses d'investissement sont financées pour 16 % par le recours à l'emprunt (28 % en 2015), qui s'élève à 48,480 millions d'euros (77 millions d'euros en 2015), et pour 64 % par l'épargne brute (48 % en 2015) qui s'élève à 204,609 millions d'euros (en intégrant les résultats reportés).

Enfin, 20 % des recettes d'investissement sont des subventions spécifiques (32,872 millions d'euros) et des dotations (31,495 millions d'euros dont le FCTVA pour 23,465 millions d'euros).

Budget principal
Financement de la section d'investissement en 2016



2.2.1. L'épargne brute

L'épargne brute s'élève, hors résultat reporté, à 158,558 millions d'euros en 2016 (contre 85,934 millions d'euros en 2015). Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

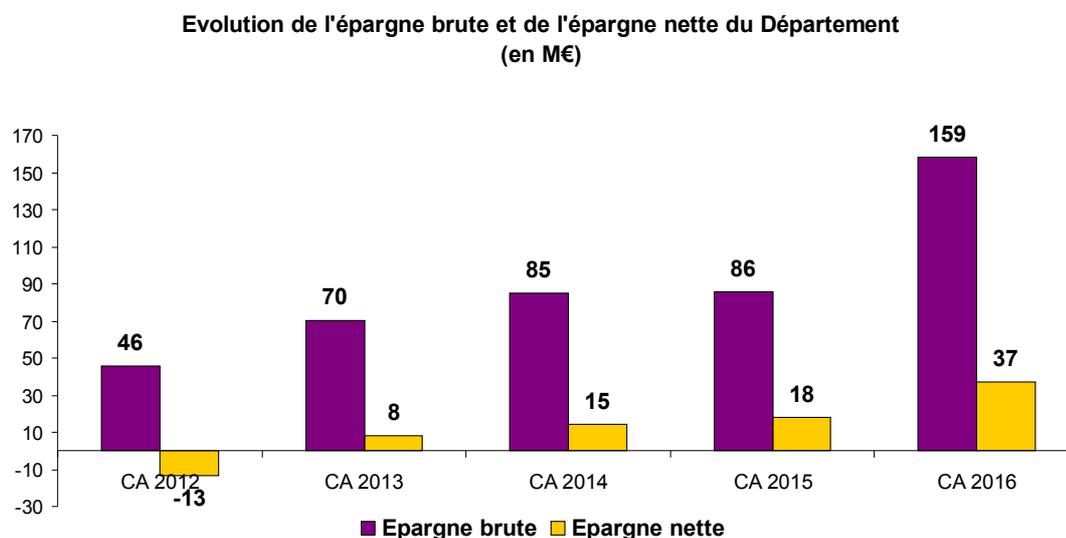
2.2.2. L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

En 2016, l'épargne nette s'élève, hors résultat reporté, à 37,283 millions d'euros (contre 17,740 millions d'euros en 2015). Conformément aux engagements pris, notre épargne nette progresse chaque année pour diminuer la dépendance du Département à l'égard des

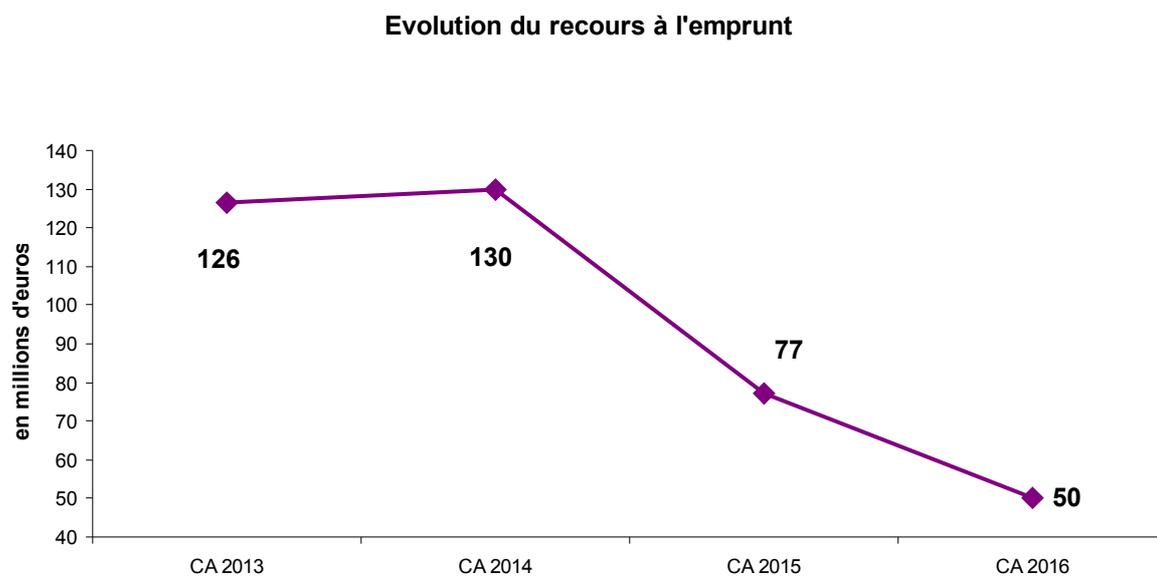
financements bancaires et soutenir l'investissement.

Le graphique suivant décrit l'évolution de notre épargne brute et de notre épargne nette depuis 2012 (hors résultat reporté):



2.2.3. Le recours à l'emprunt

A la clôture de l'exercice 2016, le recours à l'emprunt nouveau du budget principal s'est élevé à 50,07 millions d'euros (77 millions d'euros en 2015).



L'encours de la dette, tous budgets confondus et hors contrats de partenariat, s'établit à 1 256,011 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 241,450 millions d'euros au 31 décembre

2015).

Pour le budget principal, l'encours de dette s'élève à 1 229,256 millions d'euros (contre 1 238,911 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 228,276 millions d'euros au titre des contrats de partenariat public-privé (contre 236,825 millions d'euros en 2015).

3. LES EXCEDENTS COMPTABLES

L'excédent comptable du budget principal, toutes sections confondues, s'élève à 61,512 millions d'euros.

L'excédent comptable du budget annexe d'assainissement s'élève à 6,350 millions d'euros.

Conformément à l'engagement pris par la majorité du Conseil départemental d'une saine gestion budgétaire, le budget primitif pour 2017 a été équilibré comme pour les deux précédents exercices, sans reprise par anticipation de cet excédent.

Ces excédents seront repris au budget supplémentaire de 2017, en application de la réglementation.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 29 juin 2017

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2016.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements (M52),

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le compte administratif pour 2016 qui se décompose pour l'ensemble du budget général et des services à comptabilité distincte de la façon suivante :

Déficit global d'investissement reporté 2015 : 55 388 772,36 euros

Excédent global de fonctionnement reporté 2015 : 109 911 497,49 euros

Affectation totale à la section d'investissement : 63 150 255,75 euros

Volume global des réalisations de l'exercice 2016 :

- des dépenses de : 2 308 020 000,36 euros

- des recettes de : 2 384 509 577,68 euros

et en volume réel :

- des dépenses de : 2 194 623 420,78 euros

- des recettes de : 2 271 112 998,10 euros

Budget principal :

Section investissement :

Déficit antérieur reporté de 2015: 41 772 414,71 euros



Réalisation de l'exercice 2016 :

- Volume global : 337 941 271,56 euros en dépenses
et 287 060 469,62 euros en recettes
- Volume réel : 310 533 718,55 euros en dépenses
et 209 209 305,46 euros en recettes

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2015 : 46 051 241,74 euros

Réalisation de l'exercice 2016 :

- Volume global : 1 880 434 760,33 euros en dépenses
et 1 988 548 894,09 euros en recettes
- volume réel : 1 817 682 040,94 euros en dépenses
et 1 976 239 785,85 euros en recettes

Budget annexe d'assainissement

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2015 : 13 616 357,65 euros

Réalisation de l'exercice 2016 :

- Volume global : 45 170 617,24 euros en dépenses
et 54 549 053,22 euros en recettes
- Volume réel : 40 490 350,40 euros en dépenses
et 35 214 252,87 euros en recettes

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2015 : 710 000,00 euros

Réalisation de l'exercice 2016 :

- Volume global : 44 473 351,23 euros en dépenses
et 54 351 160,75 euros en recettes
- Volume réel : 25 917 310,89 euros en dépenses
et 50 449 653,92 euros en recettes.

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 67 862 046,70 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : -96 891 138,32 euros

- l'excédent de fonctionnement : 164 753 185,02 euros

Se décomposant comme suit :

Budget principal :

- le déficit d'investissement : -92 653 216,65 euros
- l'excédent de fonctionnement : 154 165 375,50 euros

Budget d'assainissement :

- le déficit d'investissement : -4 237 921,67 euros
- l'excédent de fonctionnement : 10 587 809,52 euros

- DÉCIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Budget principal

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 92 653 216,65 euros (au compte 1068), et affecte à la section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement soit 61 512 158,85 euros (au compte 002).

- Budget annexe d'assainissement

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 9 962 415,52 euros, dont 4 237 921,67 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1 192,72 euros au compte 1064 et 9 961 222,80 euros au compte 1068), et reporte en section de fonctionnement le solde de l'excédent, soit 625 394 euros (au compte 002).

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.